

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 72-1246/SG/CG fixant la répartition des résultats de l'exercice 1971 de la Caisse des Prestations sociales.

n° 72-1246/SG/CG

Ministère  
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication  
23 août 1972

Numéro JO  
n° 17 du 10/09/1972

Date du numéro  
10 septembre 1972

### TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 40-72/CPS du 29 juin 1972 du Conseil d'administration de la Caisse des Prestations sociales fixant la répartition des résultats de l'exercice 1971, ainsi qu'il suit : Affectation des: déficits Gestion A:22.467.245 au compte A 110 « Réserves de la gestion des prestations familiales ». Gestion B :37.470.765 au compte B 111 « Fonds de garantie des accidents du travail ». Gestion D :450.343 au compte C 115 « Réserves facultatives de la gestion administrative ». Affectation des excédents Gestion C: 12.272.003 au compte C 115 « Réserves facultatives gestion administrative ».